

Dijon, le 18 mai 2021

Objet : Lancement du nouveau cahier des charges de l'appel à projets 2021 pour le repérage et la mobilisation des jeunes invisibles en Bourgogne-Franche-Comté

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons du **lancement de la seconde vague de l'appel à projets visant à « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » en Bourgogne Franche-Comté**. L'enveloppe prévisionnelle allouée à notre région pour 2021 est d' 1 436 400 euros.

En 2019, le lancement de la première vague de l'appel à projets a permis le déploiement de 12 projets sur tout le territoire régional, dont la mise en œuvre est actuellement toujours en cours. Cette année encore, **l'objectif est de financer des actions permettant de repérer, renouer le contact et le dialogue, et remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi par des campagnes actives de repérage par « l'aller vers », en amont d'une offre de parcours d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.**

Il vise prioritairement les **jeunes ayant entre 16 et 29 ans révolus, NEET (ni en étude, ni en formation, ni en emploi) et non accompagnés par le Service Public de l'Emploi**. Une attention particulière doit être portée sur les jeunes : **en situation de handicap, décohabitants exclus ou en voie d'exclusion, décrocheurs, ainsi que sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).**

Par ailleurs doivent être visés **en priorité les jeunes habitant les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux les plus en difficulté**. En particulier ceux issus des territoires non couverts par les projets retenus dans le cadre de la 1ère vague en 2019, et pour lesquels des besoins forts ont pu être identifiés : les bassins d'emploi de Saint Claude, Lons le Saunier, Autun, Mâcon, Auxerre, Sens, Avallon, Joigny, Morteau et Pontarlier.

Ce repérage des publics dits invisibles constitue une priorité européenne et un enjeu décisif du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ce dernier a pour **ambition de promouvoir une approche différente, qui part des personnes, des difficultés qu'elles rencontrent et des projets qu'elles conçoivent, plutôt que des dispositifs et des logiques administratives**. Il encourage les partenariats et les coopérations, à l'échelle des opérateurs comme à celles institutions, et favorise la convergence entre les différents niveaux des collectivités territoriales et les services de l'État.

Bien entendu, des coordinations existent déjà dans le champ du repérage et de la mobilisation des jeunes NEET, mais beaucoup reste à faire pour **capter les jeunes en situation d'isolement et de vulnérabilité, en développant des coopérations pluridisciplinaires**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2021 à 12h00. Il s'agira de l'unique vague de dépôt pour cet appel à projets. Ces derniers devront respecter une durée maximale de 2 ans (jusqu'à mi-2023) et un seuil financier du coût total du projet de 30 000 €.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés par les porteurs de projets sur le site internet dédié via le lien suivant, où le cahier des charges peut être téléchargé : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-reperer-et-mobiliser-les-jeunes-invisibles>

Il conviendra pour chaque candidat, de créer en amont un compte usager via le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up

Le dossier de candidature à compléter en ligne est composé des parties suivantes :

1. Identification du porteur de projet
2. Identification des partenaires du consortium (le cas échéant)
3. Synthèse du projet (en annexe du cahier des charges)
4. Description détaillée du projet
5. Pièces à joindre au dossier précisées au sein du cahier des charges

Une phase de pré-sélection des dossiers sera effectuée par la DGEFP à l'été, puis à l'issue un comité de sélection régional se réunira afin d'effectuer la seconde phase de sélection des projets.

Afin de faciliter un maximum de remontées de projets, nous vous invitons à relayer le plus largement possible cet appel à projets.

Certains de l'attention que vous saurez réserver à cet enjeu prioritaire pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de Bourgogne Franche-Comté, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

<p>Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté de Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Signé Maurice TUBUL</p>	<p>Le Chef du Pôle Economie, Emploi, Compétences et Solidarités de la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Signé Patrick SALLES</p>
---	---